

# COLLÈGE DE **BOIS-DE-BOULOGNE**

**Procès-verbal de la 390<sup>e</sup> assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Collège de Bois-de-Boulogne, tenue le jeudi 18 septembre 2025, à 8 h 30, par visioconférence**

---

## 1. Ouverture de l'assemblée, constatation du quorum

Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum par le président d'assemblée, M. Sylvain Larocque, à 8 h 32.

Présences :	Mmes	Nisrin Al Yahya Véronique Bois Rukmini Canape-Brunet Joëlle Lachapelle Gabrielle Lamothe Sophie Lorrain Elianne Rochefort Pascale Sirard Silvia Sivec
	MM.	Houssam Alaouie Dhafer Ben-Khedher Sylvain Larocque Stéphane Lévesque Gabriel Paradis
Absence :	Me	Bernard Allaire
Invitée :	M.	Christianne Kaddis, dir. DRH
Secrétaire :	Me	Anaïk Le Goff, secrétaire générale

## 2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

2. Adoption de l'ordre du jour

### 3. **Affaires institutionnelles**

3.1 Nomination à la Direction des études

3.1.1 Recommandation du comité de nomination sur une candidature à la direction des études du Collège de Bois-de-Boulogne – *Adoption (HUIS CLOS)*

*Suspension de la séance et reprise à 12 h 5*

3.1.2 Nomination à la direction des études du Collège de Bois-de Boulogne – *Adoption (HUIS CLOS)*

3.2 Révision du *Règlement n°6 sur la nomination et le renouvellement du mandat du personnel hors cadre* (DOC.,CA,390<sup>e</sup>,2025,2616) – *Adoption*

3.3 Processus de renouvellement du mandat de la Direction générale

3.3.1 Composition du comité de renouvellement du mandat de la Directrice générale – *Adoption*

3.3.2 Renouvellement des objectifs de mandat de la direction générale – *Adoption*

3.3.3 Autorisation du comité de renouvellement à retenir les services de personnes-ressources – *Adoption*

#### 4. Clôture

Sur proposition de Houssam Alaouie, appuyée par Sophie Lorrain, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### 3. Affaires institutionnelles

#### 3.1 Nomination à la Direction des études – *Adoption*

3.1.1 Recommandation du comité de nomination sur une candidature à la direction des études du Collège de Bois-de-Boulogne – *Adoption (HUIS CLOS)*

Mme Pascale Sirard, directrice générale et présidente du comité de nomination, passe en revue les étapes suivies par le Collège et ses différentes instances dans le cadre du processus de dotation à la direction des études et présente, à huis clos, la recommandation du comité de nomination. Mme Christianne Kaddis offre de répondre aux questions des membres et se retire au moment des délibérations.

---

**Résolution n° 3740      Recommandation du comité de nomination sur une candidature à la direction des études du Collège de Bois-de-Boulogne**

Attendu que le poste à la direction des études est vacant depuis le 30 mai 2025 lorsque le directeur des études en poste, M. Sébastien Piché, a quitté ses fonctions;

Attendu qu' en vertu du *Règlement n°6 sur la nomination et le renouvellement du mandat du personnel hors cadre du Collège* (Règlement n°6), le conseil d'administration a procédé à la mise en place du processus de nomination en cas de vacance au poste de directrice des études ou directeur des études;

Attendu que le comité de nomination a rencontré des candidates ou candidats dans le cadre du processus de recrutement;

Attendu que la recommandation du comité de nomination, sur la base des critères identifiés dans le devis sur les conditions d'éligibilité et les critères de sélection, adopté par la résolution n°3737 du 11 juin 2025;

Attendu que le conseil désire obtenir, conformément au Règlement n°6, l'avis de la Commission des études sur la nomination et la durée du mandat à confier;

Sur proposition de Joëlle Lachapelle, appuyée par Nisrin Al Yahya, il est résolu à l'unanimité,

---

**d'accueillir favorablement la candidature recommandée par le comité de nomination;**

**de solliciter l'avis de la Commission des études sur la candidature recommandée et la durée du mandat à confier;**

**de suspendre la 390<sup>e</sup> assemblée du conseil jusqu'à l'obtention de l'avis de la Commission des études.**

---

ADOPTÉE  
CA,390<sup>e</sup>,2025-09-18

*Suspension de la séance à 8 h 55 et reprise à 12 h 5*

3.1.2 Nomination à la direction des études du Collège de Bois-de Boulogne –  
*Adoption (HUIS CLOS)*

L'avis de la Commission des études sur la candidature recommandée et la durée du mandat a été transmis au conseil et est lu par le président d'assemblée.

M. Sylvain Larocque, président du conseil, remercie les membres du comité de nomination.

---

**Résolution n° 3741      Nomination à la direction des études du Collège de Bois-de-Boulogne**

Attendu que le poste à la direction des études est vacant depuis le 30 mai 2025 lorsque le directeur des études en poste, M. Sébastien Piché, a quitté ses fonctions;

Attendu qu' en vertu du *Règlement n°6 sur la nomination et le renouvellement du mandat du personnel hors cadre* du Collège (Règlement n°6), le conseil d'administration a procédé à la mise en place du processus de nomination en cas de vacance au poste de directrice des études ou directeur des études;

Attendu que le comité de nomination a rencontré des candidates ou candidats dans le cadre du processus de recrutement et a formulé une recommandation sur le choix de la personne qu'il recommande, sur la base des critères identifiés dans le devis sur les conditions d'éligibilité et les critères de sélection, adopté par la résolution n°3737 du 11 juin 2025;

- Attendu que la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* prévoit à son article 20 que le conseil d'administration nomme une directrice des études ou un directeur des études pour une période d'au moins 3 ans et d'au plus 5 ans;
- Attendu que le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des collèges d'enseignement général et professionnel* prévoit à son article 28 que la durée du mandat confié au hors-cadre doit apparaître dans la résolution de nomination;
- Attendu que le Règlement n°6 confie à la présidence du conseil d'administration et à la direction générale la charge de négocier les conditions du contrat de travail et de déterminer son traitement en conformité avec le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des collèges d'enseignement général et professionnel*, en tenant compte des années d'expérience et de formation;
- Attendu les recommandations du comité de nomination sur la nomination et la durée du mandat à confier;
- Attendu l'avis unanime et favorable de la Commission des études sur la nomination et la durée du mandat à confier;

Sur proposition de Bernard Allaire, appuyée par Rukmini Canape-Brunet, il est résolu à l'unanimité,

---

**de nommer Mme Chantal Provost à titre de directrice des études du Collège de Bois-de-Boulogne à compter du 14 octobre 2025;**

**de confier un mandat de cinq (5) ans à Mme Chantal Provost;**

**que la présidence du conseil d'administration et la direction générale conviennent avec Mme Chantal Provost des conditions de travail et traitement applicables en conformité avec le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des collèges d'enseignement général et professionnel*.**

---

ADOPTÉE  
CA,390<sup>e</sup>,2025-09-18

Mme Pascale Sirard, directrice générale, se retire de l'assemblée pour les points 3.2 *Révision du Règlement n°6 sur la nomination et le renouvellement du mandat du personnel hors cadre* et 3.3 *Processus de renouvellement du mandat de la Direction générale*.

Mme Christianne Kaddis se joint à l'assemblée.

3.2 Révision du *Règlement n°6 sur la nomination et le renouvellement du mandat du personnel hors cadre* (DOC.,CA,390<sup>e</sup>,2025,2616) – Adoption

Me Anaïk Le Goff, secrétaire générale, présente les modifications apportées au règlement. Elle souligne qu'un avis favorable a été obtenu de la Commission des études. Cet avis contenait également plusieurs recommandations qui ont mené à l'ajout de modifications au règlement. Celles-ci indiquaient principalement de rehausser davantage la confidentialité des processus visés par le règlement et de clarifier le rôle de la Commission. Ces modifications pourront s'appliquer dans le cadre du processus de renouvellement du mandat de la Direction générale qui débute à la présente assemblée.

Mme Nisrin Al Yahya se joint à l'assemblée.

---

**Résolution n° 3742**                      **Révision du *Règlement n°6 sur la nomination et le renouvellement du mandat du personnel hors cadre***

Attendu                      le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des collèges d'enseignement général et professionnel* (le Règlement), (RLRQ, c. C-29, a.18.1);

Attendu que                      le Règlement a été modifié et prévoit de nouvelles dispositions concernant notamment le processus de renouvellement du mandat de la personne hors cadre;

Attendu que                      le *Règlement n°6 sur la nomination et le renouvellement du mandat du personnel hors cadre* (le Règlement n°6) doit être révisé afin de s'accorder avec le Règlement;

Attendu que                      le Règlement n°6 a également été révisé afin de l'adapter à la forme utilisée pour les règlements et politiques du Collège, afin de mettre à jour le vocabulaire utilisé et préciser le processus de renouvellement du mandat de la personne hors cadre;

Attendu                      l'avis favorable de la Commission des études ;

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Stéphane Lévesque, il est résolu à l'unanimité,

---

**d'adopter le *Règlement n°6 sur la nomination et le renouvellement du mandat du personnel hors cadre* révisé, tel qu'il paraît au document DOC.,CA,390<sup>e</sup>,2025,2616.**

M. Houssam Alaouie se joint à l'assemblée.

### 3.3 Processus de renouvellement du mandat de la Direction générale

#### 3.3.1 Composition du comité de renouvellement du mandat de la Direction générale – *Adoption*

M. Sylvain Larocque, président du conseil, indique que la directrice générale, Mme Pascale Sirard, a manifesté son intérêt à demander le renouvellement de son mandat.

Me Anaïk Le Goff, secrétaire générale, explique le processus de nomination, le rôle du comité et présente les règles d'éligibilité des différents postes du comité de renouvellement. Elle agit ensuite comme présidente d'élection.

---

#### Résolution n° 3743

#### Composition du comité de renouvellement du mandat de la directrice générale

Attendu que Mme Pascale Sirard a été nommée directrice générale du Collège et s'est vu confier un mandat d'une durée de cinq ans (résolution n°3405) qui prendra fin le 30 juin 2026;

Attendu que *le Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des collèges d'enseignement général et professionnel (R.L.R.Q. c. C-28, a.18.1) et le Règlement n°6 sur la nomination et le renouvellement du mandat du personnel hors cadre (Règlement n°6) du Collège prévoient que le renouvellement du mandat du personnel hors cadre est de la responsabilité du conseil d'administration et que ce processus doit être mené et complété à l'intérieur d'une période de 90 jours;*

Attendu que le 18 août 2025, la directrice générale a été avisée que le processus de renouvellement de son mandat allait débiter dans un délai d'au moins 30 jours;

Attendu qu' en vertu du Règlement n°6, le conseil peut débiter le processus de renouvellement du mandat et former un comité de renouvellement composé d'un minimum de trois membres du conseil ne faisant pas partie des membres du personnel du Collège dont la présidence ou la vice-présidence du conseil d'administration, qui le préside;

Sur proposition de Rukmini Canape-Brunet, appuyée par Gabrielle Lamothe, il est résolu à l'unanimité,

---

**de nommer Sylvain Larocque, à titre de membre et président du comité de renouvellement du mandat de la directrice générale;**

**de nommer Joëlle Lachapelle, à titre de membre du comité de renouvellement du mandat de la directrice générale;**

**de nommer Houssam Alaouie, à titre de membre du comité de renouvellement du mandat de la directrice générale;**

**de nommer Gabrielle Lamothe, à titre de membre du comité de renouvellement du mandat de la directrice générale;**

**de nommer Nisrin Al Yahya, à titre de membre du comité de renouvellement du mandat de la directrice générale;**

**de débiter le processus de renouvellement du mandat de la directrice générale en mandatant le comité de renouvellement de procéder à l'appréciation du rendement de la directrice générale conformément à la réglementation applicable et de présenter ses recommandations au conseil d'ici le 18 décembre 2025.**

---

ADOPTÉE  
CA,390<sup>e</sup>,2025-09-18

### 3.3.2 Renouvellement des objectifs de mandat de la direction générale (DOC.,CA,390<sup>e</sup>,2025,2617) – *Adoption*

Le président du conseil, M. Sylvain Larocque, présente les objectifs de mandat de la direction générale aux membres et demande leurs commentaires.

---

#### Résolution n° 3744

#### Renouvellement des objectifs de mandat de la direction générale

Attendu que Mme Pascale Sirard a été nommée directrice générale du Collège et s'est vu confier un mandat d'une durée de cinq ans (résolution n°3405) qui prendra fin le 30 juin 2026;

Attendu qu'un processus de renouvellement du mandat de la direction générale débute et que le conseil d'administration a formé un comité de renouvellement à sa 390<sup>e</sup> assemblée;

Attendu que le *Règlement n°6 sur la nomination et le renouvellement du mandat du personnel hors cadre* (Règlement n°6) prévoit que, lorsque le conseil d'administration forme un comité de

renouvellement, il doit déterminer si la définition de nouveaux objectifs de mandat est requise et, le cas échéant, donner ses orientations au comité;

Attendu que le Règlement n°6 prévoit également que le conseil d'administration, s'il ne croit pas opportun de définir de nouveaux objectifs de mandat, doit procéder au renouvellement, avec ou sans modification, des objectifs du mandat en cours;

Attendu que les derniers objectifs de mandat de la direction générale, adoptés par le conseil d'administration lors de sa 358<sup>e</sup> assemblée, tenue le 16 juin 2021 (résolution n°3411) sont encore pertinents mais avec certaines modifications;

Attendu la finalisation du Plan stratégique 2021-2026 et le Plan stratégique 2026-2029 qui est en élaboration;

Sur proposition de Houssam Alaouie, appuyée par Silvia Sivec, il est résolu à l'unanimité,

---

**de reconduire les objectifs du mandat actuel de la Direction générale, tel que prévu au DOC.,CA,390<sup>e</sup>,2025,2617, pour une période de cinq (5) ans avec les modifications suivantes ;**

- **référer à l'élaboration du Plan stratégique 2026-2029 et préciser que les objectifs du mandat comprennent la mise en œuvre et le suivi de la planification stratégique en vigueur;**
- **retirer la mention de la présentation en début de mandat d'un rapport concernant les divers comités du conseil, ce rapport étant fait annuellement depuis 2021.**

---

ADOPTÉE  
CA,390<sup>e</sup>,2025-09-18

### 3.3.3 Autorisation du comité de renouvellement à retenir les services de personnes-ressources

Me Anaïk Le Goff, secrétaire générale, indique que les ressources de la Direction des ressources humaines sont requises pour soutenir les travaux du comité de renouvellement.

---

**Résolution n° 3745      Autorisation du comité de renouvellement à retenir  
les services de personnes-ressources**

Attendu que le *Règlement n°6 sur la nomination et le renouvellement du mandat du personnel hors cadre* (Règlement n°6) prévoit que, lorsque le conseil forme un comité de renouvellement, il peut autoriser celui-ci à retenir les services de toute personne-ressource interne ou externe et d'une firme-conseil;

Attendu que le Règlement n°6 prévoit également que les personnes dont les services sont retenus ne sont pas des membres du comité de renouvellement;

Attendu l'expertise pertinente de la Direction des ressources humaines du Collège;

Sur proposition de Stéphane Lévesque, appuyée par Sylvain Larocque, il est résolu à l'unanimité,

---

**d'autoriser le comité de renouvellement à retenir les services de la Direction des ressources humaines du Collège dans le cadre du processus de renouvellement du mandat de la directrice générale.**

---

ADOPTÉE  
CA,390<sup>e</sup>,2025-09-18

4. Clôture

Sur proposition du président, la clôture de l'assemblée est prononcée à 12 h 32.

---

Anaïk Le Goff  
Secrétaire d'assemblée

---

Sylvain Larocque  
Président

**ADOPTÉ**